



PREMIERE CONFERENCE REGIONALE DES TERRITOIRES DU NORD -PAS DE CALAIS

du 8 JUIN 2006 de 16h à 19h30
à l'Institut d'Etudes Politiques de Lille

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Préambule

Le Comité interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires du 6 mars dernier a porté sur les futurs contrats de projets Etat-Région ainsi que la programmation des fonds structurels européens pour la période 2007-2013. Après plusieurs mois d'incertitude, la décision a été prise de maintenir le volet territorial. Toutefois d'importantes modifications sont intégrées et des questions se posent désormais concernant notamment les modalités d'élaboration et de négociation du futur Contrat de projet dans notre région, concernant le financement de l'ingénierie des territoires ou plus globalement vis à vis de la place des pays dans les orientations du contrat de projets.

A l'heure où Etat, Région et collectivités s'organisent pour préparer cette nouvelle programmation, l'association GEANTS, qui regroupe les territoires de projets du Nord - Pas de Calais, a invité les pays et les intercommunalités à participer à une première édition de la Conférence des territoires du Nord - Pas de Calais.

C'est ainsi que le 8 juin 2006, **plus de soixante représentants (élus et techniciens) des territoires du Nord - Pas de Calais** se sont réunis à l'Institut d'Etudes Politiques de Lille de 16h à 19h30.

Ouverture de la Conférence

Par Bernard LAUVERJAT, Co-président de l'association GEANTS

« Merci à toutes et tous de l'intérêt que vous portez à cette initiative de Géants, cette première édition de la Conférence des territoires du Nord- Pas de Calais. Je remercie en particulier les élus, les présidents ou représentants des territoires de projets que sont les Pays, les agglomérations, les communautés de communes, les Parcs : vous êtes en effet notre " coeur de cible " . Merci aussi aux représentants de l'Etat, de la Région, des départements, partenaires incontournables, des territoires ; aux techniciens des collectivités, des administrations, d'organismes qui concourent à faire réussir ces territoires de projet, ou encore aux étudiants que je sais présents dans cette salle - vous toutes et tous qui à un titre ou un autre êtes intéressés par l'avenir des démarches de projet initiées par les territoires. Enfin je tiens à remercier aussi l'IEP de Lille de nous avoir accueilli dans ces beaux locaux.

*Alors pourquoi organiser une " Conférence des territoires" ?
Et pourquoi maintenant ?*

Comme vous le savez, GEANTS, qui est le réseau des acteurs et des structures du développement local en région Nord - Pas de Calais reste très actif sur ce principe de favoriser les 'échanges entre acteurs du développement, entre territoires de la région, mais aussi d'ailleurs : de France et d'Europe, grâce à notre réseau national : l'UNADEL. Jusqu'à présent nous avons beaucoup et bien travaillé avec des individus, des techniciens des élus, pour aider à la montée en puissance des territoires de projets , en particulier les Pays, mais un peu aussi les agglomérations et les parcs naturels régionaux.

Aujourd'hui, ces territoires sont « majeurs ». Majeurs, à plusieurs titres :

- d'abord en terme d'importance et de poids démographique : en quelques années l'intercommunalité, les parcs, puis les pays se sont fortement développés dans notre région. Aujourd'hui par exemple, plus de 98 % de la population réside dans une intercommunalité, notre région compte aussi 12 pays et 3 parcs naturels.

- mais ils sont majeurs aussi dans le sens de « maturité » : après une première étape caractérisée par l'émergence de ces territoires grâce à une mobilisation de la société civile aux côtés des élus et des techniciens, de l'élaboration de diagnostics, de chartes, de programmes d'actions puis de contractualisation ; désormais ces territoires, y compris les plus récents d'entre eux, sont entrés dans une nouvelle phase : ils mettent en application leurs politiques locales, ils structurent leur ingénierie et mettent en œuvre leurs actions de développement. Bref ils ont atteints une maturité qu'il est temps de reconnaître.

Mais la période actuelle est délicate pour les dynamiques de développement local : que ce soit au niveau de l'Europe, de l'Etat, de la Région ou bien encore des Départements, les politiques territoriales sont en pleine évolution, voir même de redéfinition. Contrats de projets, nouveaux types de contractualisation, retrait du soutien à l'ingénierie, priorités régionales, disparition ou bien maintien du volet territorial... Les sources de questionnement se multiplient, les inquiétudes

montent vis-à-vis de la prochaine programmation : quel soutien financier à venir, quelle reconnaissance apportée aux dynamiques territoriales ou plus généralement : **« quelle sera la place des territoires dans le futur contrat de projets » ?**

Il nous a semblé important de pouvoir leur permettre , vous permettre , messieurs et mesdames les élus et acteurs locaux en charge de la destinée de votre territoire, d'échanger sur ces questions et de vous donner la possibilité de :

1/ Faire le point sur ce qui se prépare : c'est le premier volet de notre rencontre ; et je remercie à nouveau les représentants de la DIACT, de l'Etat, et de la Région d'avoir répondu « présents ».

2/ Mais aussi, vous permettre de réfléchir ensemble, entre vous, et débattre ensemble de questions importantes, de faire entendre vos attentes, vos propositions pour que soient confortées les dynamiques territoriales dans un proche avenir. Parmi les questions que nous pourrions tenter de traiter durant nos débats, je me permets d'en soulever déjà plusieurs : que pense-t-on du rôle joué par les territoires dans le développement de notre région ? Les actions et les projets qui y sont développés ne relèvent-ils pas bien souvent de priorités nationales ? Ou encore quelle importance ont pour vous la contractualisation ou l'ingénierie territoriale dans le développement de vos territoires ?

Bref, notre idée au travers de cette "Conférence des territoires " c'est d'être pragmatique : rien de tel que des apports ciblés et présentés par des bons intervenants, vous les connaissez, car ils ont également contribué aux dernières Rencontres du développement local à l'automne dernier en Pays Coeur de Flandre ; et dans la foulée, une table ronde pour vous écouter, vous les Elus en charge de vos territoires, et débattre. Un dernier objectif que nous vous proposons cet après- midi : identifier les principaux éléments d'une « contribution des territoires de projet à l'élaboration du futur Contrat de projets ». Yves Marie SZYMUZIAK, Co-président de GEANTS va tout au long de ces débats, en repérer les éléments saillants et proposera une synthèse. C'est sur la base de celle-ci que nous vous proposerons, d'ici la fin juin, la rédaction d'une contribution écrite au futur Contrat de projet afin que la parole et les enjeux repérés par les territoires du Nord – Pas de Calais soient intégrés à la future programmation ».

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Des précisions sur le CPER

Vincent PIVETEAU, conseiller à la DIACT, au cours de son intervention, est revenu sur les innovations du CPER et en particulier de son volet territorial. En ce qui concerne le CPER trois points sont remarquables selon lui : la déclinaison des orientations stratégiques communautaires d'une part ; les resserrements des thématiques d'autre part ; enfin, l'organisation à trois niveaux autour des grands projets nationaux, des volets interrégionaux et du volet territorial. Trois objectifs

nationaux prioritaires au futur contrat de projets (circulaire du Premier Ministre du 6 mars 2006):

- La Compétitivité et attractivité des territoires_: Pôles de compétitivité, Systèmes Productifs Locaux (SPL), enseignement supérieur, grands équipements métropolitains, filières agricoles, transports ferroviaires de voyageurs, fret
- La Dimension environnementale du développement durable : Lutte contre le changement climatique, gestion de l'eau, risques naturels,...
- La Cohésion sociale et territoriale : Emploi et formation professionnelle, mutations économiques, rénovation urbaine.

Vincent Piveteau a aussi rappelé les principales échéances à venir dans l'élaboration des Contrats de projets :

Avant l'été : validation des mandats de négociation aux préfets en liaison avec les ministères concernés. Mandats spécifiques aux préfets coordonnateurs concernés par des opérations interrégionales. Au cours du 3ème trimestre : début de la négociation des contrats avec les régions et, le cas échéant, les autres collectivités concernées en intégrant les éléments sur les volets territoriaux. Fin 2006 : signature des contrats.

Pour conclure, le conseiller de la DIACT a précisé que si les CPER devaient être négociés avant la fin de l'année 2006, le volet territorial pourra être élaboré jusqu'à la fin de l'année 2007. Pour ce dernier, il a rappelé qu'« *il ne s'agira plus de contractualiser avec les territoires de projets mais sur des projets dans les territoires* », ce qui ne veut pas dire que l'Etat remette en question la structuration des territoires. Il confirme, par ailleurs, la réduction de la « voilure » de l'Etat en matière d'ingénierie.

A sa suite, **Jean-François BLOC**, du SGAR Nord-Pas de Calais, a présenté la stratégie de l'Etat en Région, remise au niveau national le 9 mai 2006. L'exercice de préparation du prochain CPER a été ainsi illustré avec la présentation des quinze grands projets identifiés répondant aux trois orientations stratégiques : ouverture et mobilité, qualité et innovation, solidarité et innovation. Il a ensuite indiqué que la Préfecture de Région souhaitait que dans le volet territorial la structuration des pays et des agglomérations soit confortée et que les projets qu'ils portent soient valorisés. Les éléments actuels du volet territorial du Nord – Pas de Calais :

- Soutien aux dynamiques de développement des territoires infrarégionaux (Établissements Publics de Coopération Intercommunale, pays, agglomérations, Parcs Naturels Régionaux)
- Six thématiques prioritaires :
 - Développement durable des agglomérations (compétitivité, intégration).
 - Développement numérique des territoires en lien avec la compétitivité économique.
 - Adaptation au changement climatique (promotion des énergies renouvelables, maîtrise de la demande énergétique).

- Prévention des risques naturels
- Adaptation des services aux publics et accompagnement des initiatives innovantes pour les services à la personne.

Le représentant du SGAR a tenu à préciser que la préparation du volet territorial du Nord – Pas de Calais est prévue pour une période qui s’achèvera au plus tard le 31 décembre 2007. Les opérations prises en compte dans ce volet seront d’envergure plus limitée (que les 15 grands projets) et s’inscriront dans une démarche infrarégionale. Ce volet sera ainsi mis en œuvre sur la base de projets territoriaux infrarégionaux dont les engagements seront fixés dans des conventions territoriales (circulaire du Premier ministre du 24 mai 2006) qui pourront concerner « *aussi bien les agglomérations, les villes moyennes, que le monde rural, dans une intercommunalité de projet (EPCI, pays ou PNR)* ».

Noël LENANCKER, Directeur des territoires au conseil régional, a rappelé que la nouvelle politique territoriale devra s'inscrire dans le cadre de l'adoption du SRADT prévue pour novembre 2006. Il a ensuite livré à l'assistance sa perception des évolutions à l'œuvre en matière de politiques territoriales. Au-delà d'un changement de contexte, il note un changement de posture illustré par un jeu relationnel profondément modifié entre les territoires et ses partenaires : « *la Région accompagnait jusqu'alors les stratégies territoriales et s'oriente désormais sur un appui aux territoires dans la mise en œuvre de stratégies concertées entre la Région et les territoires* ». Il précise également qu'il est important à l'avenir de bien distinguer la stratégie de la programmation. Enfin, selon lui les évolutions récentes sont à repositionner dans un espace temps plus long et qu'il peut « *y avoir une collision entre les échelles de temps* ».

Les attentes des territoires

Luc COPPIN, Président du Syndicat des communes associées du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut, a souhaité que demeure un soutien spécifique pour les zones rurales et en particulier pour la préservation de la qualité environnementale, qu'il y ait une reconnaissance réelle des parcs accompagnés de budgets pluriannuels, d'un respect des engagements financiers et que les actions portées par les Parcs puissent être éligibles à plusieurs types de fonds. Il a fait part également de son inquiétude sur la logique d'appels à projets, qui nierait la logique de stratégie territoriale portée par les chartes constitutives des Parcs et qui oblige à travailler dans l'urgence. « *Pour se lancer dans des projets de territoire et faire du développement durable, il faut des moyens financiers durables* » a-t-il souligné.

Ce témoignage a été conforté par celui de **Philippe DEFURNES**, Directeur du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale et Vice-président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, qui a fait part du « *désarroi des élus face aux modalités de mise en œuvre du CPER* », estimant qu'il faut aussi plus de clarté dans les compétences et les missions de chacun.

Dans le même esprit et en réaction aux propos tenus au cours de la première table ronde, **Jean-Claude DARQUE**, Président du Pays des 7 Vallées, a souligné le décalage entre les stratégies énoncées et les politiques d'aménagement du territoire qui selon lui doivent veiller à maintenir un équilibre entre les

territoires : « on ne retrouve pas dans ces 15 projets le monde agricole et rural, ces projets ne collent pas au terrain, ils sont tirés des hautes sphères ».

Edmond HENGUELLE, Président du Conseil de développement du Pays des 7 Vallées, a pour sa part rappelé l'importance aussi qu'il faudrait accorder aux territoires qui ont peu de moyens mais qui sont porteurs de fortes dynamiques de développement : « dans ces territoires, on est capables de penser, de rêver et de créer pas moins qu'ailleurs. Les petits projets sont aussi, sinon plus, porteurs de sens humain et c'est autour de ceux-ci que la société civile peut être mobilisée comme dans les conseils de développement par exemple ».

Pour **Francis VANDEWEGHE**, Vice-président du CESR du Nord – Pas de Calais, la stratégie de l'Etat en termes d'aménagement et de développement des territoires consiste à miser sur les points forts (aires métropolitaines, pôles d'excellence rurale, pôles de compétitivité...) et à attendre que ceux-ci « drainent les plus petits ou permettent de faire émerger de nouveaux ». Cependant, rien ne semble fait pour que cela profite au niveau local et aux projets de moindre envergure. Ainsi, pour le représentant du CESR « il faut construire cette répercussion via la contractualisation, et c'est dans cette optique que le Conseil Economique et Social National avait proposé un contrat transitoire entre le CPER 2000 -2006 et le suivant ».

Olivier DULUCQ, Délégué général de l'UNADEL, s'est inquiété de la dérive « équipementière » des futurs CPER et de la quasi disparition du financement de l'ingénierie territoriale par l'Etat. Il a précisé « L'Etat fixe les priorités, choisit quelques équipements d'envergure nationale et rapidement réalisables et négocie. On ne sent pas une volonté manifeste d'écouter les priorités régionales ou de venir abonder des politiques particulières et différentes d'une région à l'autre. Il y a un rédacteur du contrat et des co-contractants ! ». Pour le Délégué de l'UNADEL, si le gouvernement reprend à son compte les stratégies européennes de Lisbonne et Göteborg, à savoir innovation, compétitivité et développement durable, il semble oublier que l'objectif de convergence reste encore l'une des priorités principales de l'Europe, et qu'il ne peut y avoir de compétitivité sans convergence préalable. Enfin, l'Etat, la Région et les départements n'ayant visiblement pas encore accordés leur stratégie respective, Olivier DULUCQ a proposé que la participation des acteurs à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets de territoire puisse faire l'objet d'un axe stratégique du futur Contrat de projets.

CLÔTURE DES ÉCHANGES

Après avoir remercié les intervenants et l'ensemble des participants, **Yves-Marie SZYMUSIAK**, Co-président de GEANTS, a proposé que soit rédigée **une contribution écrite des territoires au futur Contrat de projets** sur la base notamment des échanges de cette conférence. Il a aussi souhaité que ce type de débat se poursuive à l'avenir, lors d'un rendez-vous régulier entre les représentants des territoires de projets de notre région en appelant à l'organisation d'une nouvelle Conférence des territoires en 2007. Enfin, GEANTS a présenté son nouveau site internet (www.geants-asso.com), dont l'objectif est à la fois de présenter le **Centre ressources** que l'association met au service des territoires mais aussi de renforcer la mise en réseau de l'ensemble des acteurs du développement local de notre région.